



ir-bankofafrica.ma

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ RELATIF AUX RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DE BANK OF AFRICA TENUE EN DATE DU MARDI 30 JANVIER 2024 A 11H30

L'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires s'est valablement réunie le mardi 30 janvier 2024, à 11 heures 30, par visioconférence, les porteurs d'obligations présents et représentés ayant réuni plus du quart des obligations ayant le droit de vote.

Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la Loi 17-95), l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires a désigné, à l'unanimité, Monsieur Hamad JOUAHRI, Expert-Comptable, en qualité de mandataire Représentant de la Masse des porteurs des obligations émises par « BANK OF AFRICA », dans le cadre de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 500 Millions (500.000.000) de dirhams, non cotée, allouée aux deux tranches A -taux révisable chaque 5 ans- et B - taux révisable annuellement- décidée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2023 et objet de la Note d'Information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 28 novembre 2023 sous la référence n°VI/EM/032/2023. Elle a fixé sa rémunération à 100 000 DH.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, agissant conformément aux dispositions de la Loi 17-95, confère au Représentant de la Masse des Porteurs des Obligations tous pouvoirs pour accomplir au nom de cette dernière l'ensemble des actes nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.

BANK OF AFRICA